

ECOLE MATERNELLE DE MARON  
Rue de la Gare - 54 230 MARON  
Tel. : 03 83 26 47 84

## RENTREE SEPTEMBRE 2017

du 3 au 28 avril

Inscriptions en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie de Maron (du mardi au vendredi de 9h à 11h, lundi et mercredi de 16h à 19h et vendredi de 16h à 18h)

Se munir des documents suivants pour que l'inscription de votre enfant soit effective :

- livret de famille
- justificatif de domicile

Le vendredi 9 juin et le mardi 13 juin de 16h30 à 19h

Admissions à l'école maternelle de Maron

Se munir des documents suivants pour que l'inscription de votre enfant soit effective :

- fiche d'inscription délivrée par la Mairie
- livret de famille
- certificat médical de 1<sup>ère</sup> inscription attestant que l'état de santé et de maturation physiologique de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire,
- un certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école
- règlement de l'école signé par les deux parents
- 4 photos d'identités

**ATTENTION LES TOUT PETITS (qui ont 2 ans révolus avant la rentrée) SERONT ADMIS A L'ECOLE EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES ET SELON LEUR DATE DE NAISSANCE. LA DIRECTRICE CONTACTERA LES PARENTS PAR TELEPHONE FIN JUIN.**